



Un point de rencontre d'urgence « PRU » dans la commune de Prez

Sur ordre du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) du canton de Fribourg, la commune vous transmet les informations suivantes au sujet du « PRU » de Prez.

Qu'est-ce qu'un « PRU »?

Un point de rencontre d'urgence ou « PRU » est un emplacement sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier, en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population de Prez peut se rendre sur place afin d'obtenir des informations ou d'y être assistée.

A quoi sert le « PRU »?

Après l'épreuve sanitaire du Covid-19, de nouvelles crises possibles sont apparues et ces dernières demandent de nous préparer tout en espérant qu'elles n'auront pas lieu. En cas de catastrophe, de situation d'urgence, de pénurie ou encore de coupure d'électricité, le « PRU » assure une communication directe avec les feux bleus (police, ambulance et pompiers) et l'organe cantonal de conduite, responsable de la gestion de crise, par le biais d'une radio POLYCOM.

Il y a de fortes chances qu'à ce moment-là, le service de télécommunication habituel soit hors service. Seules les radios POLYCOM devraient permettre une communication.

Selon la situation critique et en fonction des secours apportés par le Service de la sécurité civile et militaire, la population pourra y trouver des éléments de premiers secours (soins et besoins fondamentaux). Le « PRU » peut également servir comme première phase d'un processus d'évacuation, par exemple, vers un hébergement d'urgence.

Où se trouve le « PRU »?

Le « PRU » de la commune de Prez se trouve devant le bâtiment de l'administration communale à Prez-vers-Noréaz, à la Route de Fribourg 19. Il est prévu un point de rencontre d'urgence par commune, à l'exception de grandes villes comme Fribourg par exemple.





En cas de nécessité, le « PRU » sera signalé par un panneau et/ou une oriflamme.



Les « PRU » du canton de Fribourg seront publiés sur le site internet www.pointrencontreurgence.ch et le géoportail de l'Etat de Fribourg map.geo.fr.ch

Quand le « PRU » sera-t-il activé ?

Lors d'un événement grave, la mise en service des points de rencontre d'urgence sera décidée par le canton.

En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune, respectivement son état-major de crise (Organe de Conduite communal de Prez – OCComP), décidera de l'activation.

Le « PRU » sera activé notamment en cas de blackout (coupure totale d'électricité), de délestage électrique cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (par exemple, alarme-eau, inondation, etc.).

Quelles mesures de précautions peut déjà prendre la population ?

Les provisions domestiques peuvent éviter les mauvaises surprises. Elles garantissent moins de stress et de panique. Chacun·e de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un moment difficile.

Pour cela, il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau potable par personne pour 3 jours.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. Des articles d'hygiène et de santé complètent la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, désinfectant, analgésiques...) et médicaments personnels.

Une brochure au sujet des provisions est téléchargeable sur le site internet de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) : www.bwl.admin.ch, choisir : « Point d'intérêt », puis « Provisions domestiques ».

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) regroupe toutes les informations sur les alertes en cours et les différents risques sur le site internet : www.alert.swiss. Il est possible aussi de télécharger l'application « Alertswiss » pour le portable. Cette dernière contient un modèle pour faire un plan d'urgence personnel très complet.

Tout en vous remerciant d'avoir pris note de ces informations, et si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'administration communale de Prez au **026 470 40 20**.

Avec nos salutations les meilleures.

La Commune de Prez